

France/Monde



CHAQUE SAMEDI
dans votre TV MAGAZINE

Retrouvez
le cahier
régional
Côté Azur.

Immigration : « Que l'État me laisse agir »

Alors que l'exécutif prépare un projet de loi sur l'immigration, le maire de Nice, Christian Estrosi, plaide pour disposer de pouvoirs élargis en la matière.

Le maire de Nice, Christian Estrosi, a adressé un courrier à Gérard Darmanin, qui prépare un projet de loi sur l'immigration, « pour l'assurer de son soutien et lui demander d'aller plus loin ». Il s'explique.

À quelle situation Nice est confrontée aujourd'hui ?

Nice est confrontée à une forte pression migratoire, d'autant plus que nous sommes situés à proximité de la frontière italienne. Et depuis plusieurs semaines, nous devons faire face à un afflux massif de populations nomades en provenance des pays de l'Est qui s'installent sans droit ni titre sur des propriétés privées, causent des troubles à l'ordre public et pourrissent la vie des riverains. J'ai mandaté ma police municipale pour mobiliser l'ensemble des moyens répressifs à sa disposition. Je ne peux rien faire de plus, or je veux pouvoir agir efficacement face aux campements sauvages.



Dans son courrier daté du 22 juillet adressé à Gérard Darmanin, Christian Estrosi demande d'aller plus loin en matière de lutte contre l'immigration illégale.
(Photo d'archives Frantz Bouton)

Que demandez-vous ?

Il faut mettre fin à la législation actuelle, ubuesque, qui oblige le maire à intenter une action devant les instances judiciaires puis, lorsqu'elles lui donnent raison, saisir le préfet pour disposer du concours de la police nationale. Ça prend des semaines, des mois, voire des années. C'est de la

responsabilité de l'État. Ou il fait le nécessaire ou, s'il ne veut pas, qu'il me transmette la compétence. Qu'on me laisse expulser et qu'on engage, a posteriori, un recours contre mon action si on estime qu'elle n'a pas été conduite dans le cadre de la légalité. Il faudrait aussi que nous puissions saisir matériels et équipements sans avoir à

soliciter les services du préfet ou du procureur et qu'on autorise la police municipale à procéder à des contrôles d'identité.

Dans votre courrier, vous préconisez une refonte des principes de Schengen. C'est-à-dire ?

Nicolas Sarkozy la réclamait en 2012. Les principes de Schengen sont devenus obsolètes. Aujourd'hui, il faut restreindre le périmètre. On nous dit que les Roms viennent de Roumanie, de Bulgarie, donc ce n'est pas possible de les expulser. Il n'y a qu'à faire un nouveau Schengen à cinq ou six.

Restreindre le périmètre pénaliserait d'autres populations...

C'est bien pour ça qu'il suffit de systématiser la vérification des ressortissants pour les ressortissants de l'Union européenne. Mais les services de la préfecture sont totalement dépassés. Poser ces règles et les appliquer, c'est préserver notre tradition

d'accueil. Je ne veux surtout pas qu'il y ait d'amalgame avec le droit d'asile, qui est un droit sacré qui fait honneur à la France. Je respecte les étrangers qui respectent les règles de la République.

Que suggérez-vous d'autre ?

Je propose de rétablir le délit de séjour irrégulier sur le territoire, qui a été supprimé par François Hollande. Je demande qu'on abroge les circulaires du gouvernement socialiste qui régularisent depuis 2012 la quasi-totalité des sans-papiers après cinq ans de présence sur le territoire français. Je demande que l'on réfléchisse à des mesures plus répressives pour ceux qui font l'objet de plusieurs obligations de quitter le territoire français non exécutées.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MATHILDE TRANOY
mtranoy@nicematin.fr

En bref

Joe Biden à nouveau positif à la Covid-19

Le président américain Joe Biden (79 ans) a de nouveau été testé positif à la Covid-19 sans ressentir de symptômes. Il est retourné à l'isolement, a annoncé son médecin personnel. Il avait déjà été testé positif le 21 juillet avec de légers symptômes avant de sortir de son confinement mercredi dernier, après des tests négatifs.

Fin du chassé-croisé sur les routes

Hier, sur les routes, c'était la fin du chassé-croisé des vacanciers : près de 480 km de bouchons cumulés ont été enregistrés par Bison Futé, notamment dans le centre-est. Samedi, le pic avait atteint 862 km.

Grèce : une femme poignardée à mort par son mari

La police a arrêté hier un sexagénaire qui a avoué avoir poignardé à mort sa femme, âgée de 56 ans, dans un village sur l'île grecque de Crète. Un drame survenu au domicile du couple au cours d'une dispute conjugale. Le meurtrier s'est livré aux autorités. Selon des experts, la Grèce compte plus de dix féminicides par an.

Aujourd'hui, c'est la fin de l'état d'urgence sanitaire : ça change quoi ?

Après plus de 2 ans de pandémie, l'état d'urgence sanitaire prend fin aujourd'hui. Seules deux mesures restent à l'ordre du jour : le maintien du suivi qui permet de connaître le nombre de cas ou d'hospitalisations, et la possibilité d'imposer un test négatif pour les voyageurs quittant ou retrouvant la métropole ou les outre-mers. Enfin, le Conseil scientifique, créé en début de pandémie, disparaît : le ministère de la Santé va le remplacer par un comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires, de 19 membres.

■ Ce qui a été voté

Le Parlement a définitivement adopté un projet de loi qui met fin au pass sanitaire et autres mesures d'exception contre la Covid-19. Le projet de loi prévoit l'abroga-

tion des régimes d'exception : « En cas de crise sanitaire à l'avenir, si le gouvernement a besoin de pouvoirs exceptionnels, il devra les négocier un par un avec le Parlement », a déclaré le rapporteur LR, Philippe Bas.

■ Ce qui disparaît

Le pass sanitaire à l'intérieur de nos frontières, le confinement ou les couvre-feux ? C'est terminé ! « Liberté complète pour la vie quotidienne, mais, en contrepartie, une attente très forte de comportements respectant les gestes sanitaires », indique Philippe Bas.

Quant au port du masque, il pourra être imposé dans les hôpitaux, structures médico-sociales et de soins, dans les pharmacies et laboratoires de biologie médicale (pour les plus de 6 ans). Des hôpitaux ont choisi de mainte-

nir le masque obligatoire, comme l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) ou les CHU de Bordeaux et de Nice.

■ Ce qui ne change pas

Le gouvernement pourra imposer, dans des cas précis, un test de dépistage négatif à l'embarquement en direction du territoire français et pour les voyages Outre-mer. Ce certificat sanitaire de voyage ne pourrait être activé pour les voyages internationaux qu'en cas d'apparition d'un variant très dangereux dans un pays.

Deux points ont été discutés : l'âge d'application (dès 12 ans) et, surtout, le fait que les sénateurs n'ont retenu comme document valide que le test de dépistage négatif. Exit le certificat de vaccination ou de guérison.



Avec la fin de l'état d'urgence, terminé le pass sanitaire !
(Photo Dylan Meiffert)

■ Et la vaccination ?

Le centriste Philippe Bonnacarrère a déploré que le texte ne fasse plus référence à la vaccination. « Ce qui laisse le champ libre aux antivax »,

a renchéri Véronique Guillotin (RDSE). Autre question : la réintégration des soignants non vaccinés. Le Sénat a ouvert un chemin vers la réintégration des personnels suspendus, selon les termes de son rapporteur. L'obligation sera suspendue dès que la Haute autorité de santé jugera qu'elle n'est plus justifiée. Ce n'est visiblement pas pour demain.

■ Suivi des cas

Il est maintenu. Le texte voté a permis de prolonger les outils de suivi de l'épidémie SI-DEP et Contact Covid. Le système d'information national de dépistage (SI-DEP), qui centralise l'ensemble des résultats des tests, est prolongé jusqu'au 30 juin 2023. Le dispositif "Contact Covid" aussi, jusqu'au 31 janvier 2023.